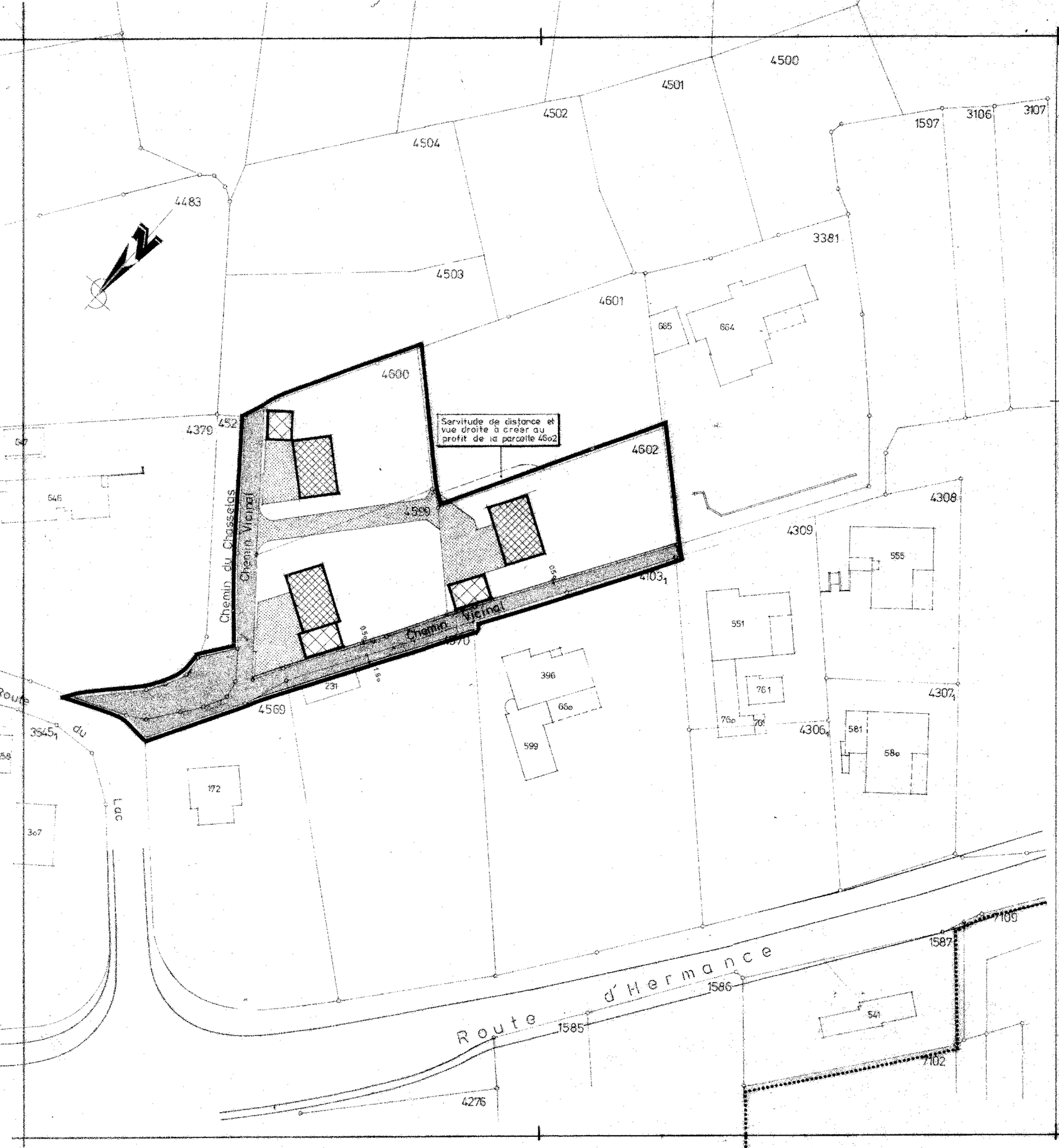


Légende

- Périmètre de validité du plan
- Constructions projetées (villas) R+1
- Constructions projetées de peu d'importance (garages)
- Accès
- Servitude de passage à tous usages

L'INDICE D'UTILISATION DU SOL EST FIXE A 0,2o

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DU PLAN D'AMENAGEMENT

CORSIER FEUILLE CADASTRALE 14

Plan d'aménagement
du lieu dit "Le Palais"

Situé au carrefour de la route du Lac et du chemin du Chasselas

Adopté par le Conseil d'Etat le 21 sept 87 Visa Timbre

Adopté par le Grand Conseil le

Echelle 1:500

Date 5 Fév. 1987

Dessin DiM

Modifications
134.97 DiM

Code rue FDG

Code commune et quartier cad. 5 1 8

Code cadastre 7 53 Plan No 27913 Annexe

CDU 7 1 1.5